

**Municipalité de Saint-Sylvestre**

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Avis public est donné de ce qui suit :**

Lors d'une séance tenue le 15 août 2022 le Conseil a adopté

LE PROJET DE RÈGLEMENT

**N° 160-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N°07-97 VISANT À :**

**MODIFIER LES CONDITIONS DE CONSTRUCTION DES PISCINES RÉSIDENTIELLES**

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 22 septembre 2022, à 18 h, au Centre Multifonctionnel. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement N°160-2022 concerne la construction des piscines. Pour obtenir la concordance avec le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles.
3. Le résumé du projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 423B, rue Principale aux heures normales de bureau.
4. Le projet de règlement N°160-2022 ne **contient pas** des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. L'illustration des secteurs spécifiquement touchés par chacune des dispositions peut être aussi consultée au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Sylvestre, 13 septembre 2022



---

Marie-Lyne Rousseau  
Dir. Gén. et Sec.-très.